



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUYANE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS :

- LA SECONDE PROFESSIONNELLE
- LA PREMIÈRE ANNÉE DE C.A.P.

Rentrée scolaire : septembre 2026

**Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée privé sous contrat de l'Académie**

**AFFECTATION EN :**  
❖ **PREMIERE PROFESSIONNELLE**  
❖ **DEUXIEME ANNEE DE CAP**

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur, à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique à l'Information et à l'Orientation, un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, rédigée par les responsables légaux de l'élève s'il - elle est mineur (e), comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail du responsable légal.
- La photocopie des trois bulletins scolaires de l'année 2025-2026, Particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe.**
- L'exéat (certificat de radiation) délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé l'élève.
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs : la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture **de moins de trois mois**, d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail) **obligatoirement à votre nom.**
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant, **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.**

[saio@ac-guyane.fr](mailto:saio@ac-guyane.fr)

Rectorat  
Service Académique d'Information et d'Orientation  
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire  
SAIO-MLDS  
Route de Baduel  
Site de Troubiran  
BP 6011  
97306 CAYENNE CEDEX

0594 27 20 62